

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 80 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 35 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Ce qu'on a fait de nous

Les parents du petit, ou de la petite Storm Stocker ont «décidé de ne pas lui assigner un genre féminin ou masculin», nous apprend le quotidien *24 heures* du 26 mai dernier. En d'autres termes, ce couple de Canadiens ne va pas révéler publiquement si Storm est un garçon ou une fille. Il s'agit, selon eux, de «favoriser son libre choix, dans un monde déjà très limité».

Cela nous a fait penser à un libéral Américain que nous avons connu, Chauncey Parker, troisième du nom. Il affirmait chaque fois qu'il en avait l'occasion qu'il éloignerait Chauncey Parker IV de la maison aussi tôt que possible, pour que celui-ci se fasse lui-même et ne soit pas un «fils de riche». Une dame lui rétorqua une fois qu'il en serait de toute façon un, et qu'il serait plus intelligent de la part de son père d'essayer d'en faire un «bon fils de riche». Les Stocker ne veulent pas faire de Storm un «bon garçon» ou une «bonne fille».

Ils ont repris cette idée libérale que l'individu a le droit d'exercer une entière souveraineté sur tout ce qui le concerne pour autant que cela ne nuise pas à autrui. Le libéral ordinaire, c'est-à-dire bien élevé, respectueux des lois et des mœurs, accepte toutefois de sacrifier une part, certes aussi restreinte que pos-

sible, de sa liberté à certaines nécessités de la vie sociale. M. et Mme Stocker refusent cette concession. Ils placent la liberté individuelle au-dessus des mœurs, au-dessus même des évidences organiques.

L'enfant Storm choisira-t-il vraiment son genre en toute liberté? Subira-t-il moins de contraintes que le petit André, par exemple, auquel son père se réjouit de transmettre le costume et les pistolets de cow-boy qu'il avait reçus de ses parents pour son cinquième anniversaire, ou que la petite Sophie qui a volé le bâton de rouge de sa maman?

Examinons la question du point de vue jusqu'aboutiste des parents de Storm. Ceux-ci n'attendent-ils pas à sa liberté en lui imposant une langue maternelle au lieu de le laisser choisir à seize ans? Et pourquoi auraient-ils le droit exclusif d'être ses parents plutôt que d'autres? Ne conviendrait-il pas que Storm leur soit retiré au profit d'un panel tournant de parents désignés tous les six mois par le sort? Enfin, au nom de quoi ont-ils eu l'extravagante prétention de procréer, empêchant Storm de répondre lui-même ou elle-même à l'alternative fondamentale «être ou ne pas être»?

Concrètement, les différences organiques qui s'amplifient avec l'âge ne

vont-elles pas, tout de même, diriger son choix? Quant aux livres d'enfants, si confits en épécénité soient-ils, ils conservent toujours des traces subtiles de différenciation des genres. Il faudra donc censurer sévèrement les lectures de Storm. Cela paraît d'ailleurs bien être le propos de M. et Mme Stocker, qui annoncent qu'il n'ira pas à l'école et qu'ils se chargeront eux-mêmes de son instruction. Leur volonté expérimentale et publicitaire évidente fait mal augurer de la liberté réelle qu'ils laisseront à leur enfant. Chaque fois qu'il semblera se plier à un «stéréotype» – terme polémique par lequel les féministes désignent la représentation du rôle et de la place des sexes dans une culture donnée –, ses parents interviendront pour le remettre sur le droit chemin. Storm pourra-t-il prouver sa bonne non-éducation autrement qu'en choisissant le contraire du stéréotype? Son chemin est encore plus balisé que celui d'André et de Sophie.

Storm souffrira surtout de la plus lourde contrainte qui soit, la contrainte par manque: manque de certitude quant à son identité personnelle, arbitrairement distinguée de son identité physiologique, manque de références sociales et morales à l'appui de ses choix, abandonnisme face à des parents défaillants, sentiment d'étrangeté par rapport aux enfants de son âge, isolement à l'égard de la communauté, pour laquelle le genre reste une

donnée de nature que la culture peut préciser et développer, mais non pas décider.

On peut légitimement préférer, si lourdes et parfois sommaires soient-elles, les contraintes positives de l'éducation ordinaire, qui nous enseignent au moins une conception générale de la réalité, un cadre orientant nos actions et, par la maîtrise du langage, les moyens d'en faire la critique.

La liberté ne se trouve pas dans une impossible absence de contraintes. Elle se trouve dans notre capacité de prendre une distance par rapport à elles. Cette distance nous permet de juger une situation concrète, de prendre la décision la meilleure et de passer à l'acte. Là est la liberté. Comme le dit excellemment Jean-Paul Sartre dans *Saint Genet, comédien et martyr*¹: «L'important n'est pas ce qu'on fait de nous, mais ce que nous faisons nous-même de ce qu'on a fait de nous.» Le problème de Storm, c'est que justement, ses parents ne veulent rien faire de lui... sinon un cobaye pédagogique.

Souhaitons à Storm d'avoir suffisamment le sens de la liberté pour transgresser de toutes les façons l'extrémisme libertaire auquel ses absurdes parents prétendent le contraindre.

OLIVIER DELACRÉTAZ

¹ Gallimard, 1952.

«Ecole 2010»

Un législatif hors sol

Dans son morne débat sur l'Ecole vaudoise, le Grand Conseil a passé sous silence cette évidence que les élèves qui sortent de l'Ecole obligatoire lisent, rédigent et parlent moins bien que ceux des générations précédentes. Il a fait litière des critiques émises par les maîtres d'apprentissage, les maîtres de gymnase et les professeurs des Hautes Ecoles.

Le Grand Conseil a fermé les yeux sur le fait que le «contre-projet» de Mme Lyon se situe dans la droite ligne des réformes qui, en quarante ans, nous ont amenés où nous en sommes. Et il a refusé de voir que ce texte acrobatique, avec ses cycles de quatre ans et ses «deux voies et trois niveaux d'enseignement» allait engendrer un désordre et un mécontentement suffisants pour permettre aux réformateurs d'enclencher l'étape suivante: la filière unique, la suppression du redoublement et le prolongement de l'école obligatoire jusqu'à dix-neuf ans.

Le Grand Conseil a refusé d'examiner honnêtement les critiques et les propositions des enseignants qui ont conçu «Ecole 2010». Sa commission n'a pris qu'un temps dérisoire pour recevoir ses auteurs, de surcroît sous le contrôle vigilant et les interventions constantes de Mme Lyon et de ses collaborateurs.

Le Grand Conseil a enfin tenu pour négligeables les manœuvres déloyales de Mme Lyon qui a retardé le vote

populaire au-delà de ce qu'autorise la Constitution vaudoise pour se donner le temps de fabriquer son pseudo contre-projet, puis qui a précipité les débats au-delà de toute décence dans le but de placer la date de ce vote à la fin des vacances scolaires, empêchant ainsi toute campagne sérieuse.

Le Grand Conseil s'est ainsi fait l'auteur d'un projet hors-sol, coupé de toute la réalité scolaire vaudoise passée, présente et future. Il a sacrifié la vérité des faits, le souci des principes et les attentes du monde des métiers et de celui des études dans le seul et unique but de tomber d'accord entre soi: la «paix scolaire», en réalité la «paix parlementaire», sur les ruines de l'Ecole!

Les libéraux, qui voulaient s'opposer mais n'ont pas trouvé la force de le faire, ont affirmé non sans gêne que le texte voté conservait l'essentiel. Les radicaux se sont faroucement martelés la poitrine, n'hésitant même pas à se proclamer, contre toute évidence, «le parti de la formation». La gauche n'avait rien besoin de dire, elle a gagné sur toute la ligne. Pour le principe, son aile extrême a poussé quelques discrètes jérémiades. Seuls les UDC ont émis des critiques de fond et de forme, et ont eu le courage de défendre «Ecole 2010».

La campagne est lancée.

O. D.

Juridiction constitutionnelle: la position du Conseil d'Etat vaudois

M. Philippe Leuba, Conseiller d'Etat, nous a fait l'honneur de réagir à notre article sur la juridiction constitutionnelle (*La Nation* n° 1915 du 20 mai 2011) et il nous a transmis la réponse du Conseil d'Etat vaudois à la consultation fédérale sur cet objet.

En résumé, M. Leuba et ses collègues sont favorables à une révision de l'article 190 de la Constitution fédérale (qui interdit, rappelons-le, le contrôle de constitutionnalité des lois fédérales), mais ils s'opposent à l'abrogation pure et simple de cette disposition.

Le Conseil d'Etat préfère la proposition de la minorité réservant «les droits fondamentaux reconnus par la Constitution ou les droits de l'homme garantis par le droit international». Cependant, l'exécutif vaudois suggère de compléter cette proposition, «en prévoyant que le principe d'immunité des lois fédérales ne s'applique pas non plus si, sur contestation d'un canton, il s'avère qu'une telle loi viole les dispositions constitutionnelles de répartition des compétences entre cantons et Confédération».

Enfin, le Conseil d'Etat souligne que, quelle que soit la solution retenue, il conviendra de «prévoir dans une loi un dispositif permettant d'assurer la

cohérence des décisions rendues en la matière».

* * *

Sur le premier point, nous restons fort sceptiques et imaginons mal qu'une loi fédérale, qui aurait été acceptée en votation populaire après un référendum, puisse être cassée par le Tribunal fédéral pour des motifs tenant au droit international. Quelques juges pourraient alors désavouer le peuple souverain et se verraient dotés d'un pouvoir politique exorbitant.

En revanche, nous pouvons souscrire aux deux autres propositions du Conseil d'Etat vaudois. La possibilité d'un canton de contester une loi fédérale violant la répartition des compétences entre les cantons et la Confédération irait dans le sens d'un renforcement du fédéralisme.

Enfin, la nécessité d'une loi d'application, en cas d'abrogation ou de modification de l'article 190 de la Constitution fédérale, nous paraît avérée.

Si le Parlement décide de modifier cet article, le dernier mot appartiendra au peuple et aux cantons, puisqu'une telle modification de la Constitution fédérale entraînerait un référendum obligatoire.

A. ROCHAT

La politique étrangère de la troisième République sous le regard critique de Jacques Bainville

L'œuvre de Jacques Bainville (1879-1936), qui vient d'être partiellement rééditée dans la collection «Bouquins», est à la fois considérable et diverse: à côté de plus de trois mille articles parus pour la plupart dans l'*Action française*, elle comporte des ouvrages littéraires, historiques – dont son *Louis II de Bavière* et son *Histoire de France*, maintes fois rééditée – et politiques, notamment *Les conséquences politiques de la paix* et *L'histoire de deux peuples continuée jusqu'à Hitler*. Aussi faut-il faire un choix entre ces divers aspects de la pensée bainvillienne si l'on veut maîtriser celle-ci. C'est ce qu'a fait l'historien Christophe Dickès en consacrant près de dix ans à un aspect certes essentiel de l'œuvre de Jacques Bainville: les lois de la politique étrangère¹. Le sous-titre indique que la politique étrangère obéit à des lois, c'est à dire à certains principes objectifs et non à l'idéologie du moment. Tel est encore le cas aujourd'hui, alors même que les lois de l'économie se sont grandement substituées à celles de la politique.

La troisième République française, dont Bainville a vécu la plus grande part et à laquelle il a consacré un ouvrage en 1935, est un terrain particulièrement fertile pour mener cette démonstration, avec trois guerres – 1870, 1914 et 1939 –, de nombreux autres conflits entre la France et l'Allemagne (notamment la menace d'Agadir en 1911, le Traité de Versailles en 1919, l'occupation de la Ruhr, 1923-1930), sans compter la Révolution bolchévique de 1917, au lendemain de la mission effectuée par Bainville auprès de l'allié russe, ou les revirements de la politique italienne. Ce sont là quelques exemples d'une période riche en rebondissements qui mettent à rude épreuve la politique étrangère de la France.

Bainville assigne à celle-ci un double objectif. Avant tout rétablir et assurer la grandeur de la France, humiliée par la défaite de 1870 et les nombreux incidents évoqués plus haut, minée par l'instabilité du régime démocratique, en particulier obtenir des garanties suffisantes de la part de l'Allemagne. En outre, assurer l'équilibre européen, surtout éviter le démembrement de l'Empire austro-hongrois, qui constitue un facteur de stabilité en Europe centrale. Cette vision réaliste de la politique européenne se heurte malheureusement à la vision idéologique du président Wilson, qui impose dans le Traité de Versailles de 1919 un morcellement de l'Europe centrale dont les méfaits se sont fait sentir jusque récemment.

Bainville connaît bien l'Allemagne, sa langue et son histoire pour y avoir fait plusieurs séjours comme adolescent. L'historien reproche à Napoléon – sur lequel il a écrit un ouvrage remarquable, traduit notamment en allemand – d'avoir mis fin aux traités de Westphalie de 1648, traités qui morcelaient l'Allemagne en petits États souverains, tandis que la Diète devenait l'expression même de l'anarchie allemande et de son absence d'unité. Si le Traité de Vienne de 1815 avait provisoirement assuré un certain équilibre entre les grandes puissances, y compris la France, cet équilibre a été rompu, notamment par la victoire de l'Allemagne sur l'Autriche à Sadowa en 1866, puis par sa victoire sur la France en 1870.

La Prusse ayant ainsi acquis une position dominante en Europe, il était impératif de rétablir l'équilibre et la victoire de 1918 en fournissait l'occasion. Or, loin de là, le Traité de Saint-Germain-en-Laye de 1919 démembrait l'Autriche-Hongrie et créait plusieurs

petits États dont l'Allemagne ne ferait qu'une bouchée. Avant même le début de la guerre de 1914, Bainville avait prévu que celle-ci soudrait encore davantage le peuple allemand et que celui-ci évoluerait vers le national-socialisme.

En 1915 déjà, Bainville apprend que les Alliés envisagent de démembrer l'Empire austro-hongrois. Dépit, il combat cette idée en soulignant que l'Autriche est un élément modérateur et fédérateur au cœur de l'Europe et que son affaiblissement ne pourrait que renforcer l'Allemagne. L'Autriche peut d'autant mieux assumer ce rôle qu'elle est un État et non pas une nation, distinction qui n'échappera pas aux lecteurs de ce journal! A la fin de la guerre, des pourparlers secrets sont engagés en vue d'une paix séparée avec l'Autriche, mais ils échouent notamment ensuite du refus de l'Italie qui avait rejoint entretemps l'Entente. L'équilibre européen s'en trouve largement fragilisé.

En garantie du paiement de la dette de guerre de l'Allemagne, la France avait obtenu le droit d'occuper la Ruhr et la rive gauche du Rhin. Or, en 1924, sous la pression de Londres, elle renonce à exercer cette garantie, qui constituait aux yeux de Bainville son arme principale. Plus généralement, le prénommé reproche aux anglo-saxons et au Cartel des gauches, qui emportent les élections de 1924, de favoriser le redressement de l'Allemagne au lieu de la maintenir dans un état anarchique qui protège la France. Cette politique de tolérance est couronnée par l'entrée de l'Allemagne à la Société des Nations en 1926.

En revanche, l'avènement du fascisme ne semble guère inquiéter Bainville, qui y voit avant tout la faillite de la

démocratie au profit d'un régime autoritaire. Tel est d'ailleurs aussi le cas à cette époque dans de nombreux États européens, du Portugal avec Salazar à l'Allemagne avec l'avènement d'Hitler en 1933. Dickès se demande quelle aurait été l'opinion de Bainville s'il avait survécu jusqu'à l'avènement du Maréchal Pétain. Il l'aurait probablement considéré comme une réaction de droite à la décadence du régime démocratique. D'ailleurs, dans un article de 1935, Bainville avait déjà prédit la mort de la troisième République.

En conclusion, Bainville s'est montré plus critique à l'égard de la démocratie en général que de la troisième République en particulier et des hommes politiques qui ont gouverné celle-ci. Il était d'ailleurs en bons termes avec plusieurs d'entre eux, qui n'en suivirent pas pour autant ses avis. Sa réception à l'Académie française en 1935 illustre la place honorable qui lui était réservée nonobstant ses critiques et, en particulier, ses liens avec l'Action française.

L'extraordinaire lucidité de Bainville lui a permis non seulement de saisir, mais souvent de prédire des événements tels l'*Anschluss*, l'invasion de la Tchécoslovaquie, l'Alliance germano-italienne, puis germano-soviétique, la conquête de la Pologne et la Seconde Guerre mondiale. Il est dès lors un guide remarquable pour comprendre cette tranche de l'histoire européenne, alors même que l'ouvrage de Dickès ne bénéficie malheureusement pas toujours de la clarté des écrits qu'il commente.

JEAN-FRANÇOIS POUDRET

¹ Christophe Dickès, *Jacques Bainville Les lois de la politique étrangère*, 2008, Bernard Giovanangeli Editeur, 312 p.

De Juliette Bise à Michel Corboz: l'apport de Fribourg à la musique

Etrange coïncidence, mais éloquente. Au moment où l'Ensemble vocal de Lausanne fête les cinquante ans de son existence, fondé et toujours dirigé par Michel Corboz, Juliette Bise quitte ce monde.

Avec sa disparition, une grande page vient de se tourner – celle de toute une vie consacrée à la musique, dont vingt ans d'enseignement au Conservatoire de Lausanne, où elle a créé le premier Opéra studio de Suisse. Juliette Bise avait su faire de ce poste un lieu prestigieux, connu loin à la ronde, bien au-delà de nos frontières. Nombre de solistes lui doivent leur accès à une carrière internationale.

C'est peu dire que Juliette Bise enseignait son art, elle irradiait la musique! Grâce à la vision qu'elle en avait et à la richesse de sa personnalité, l'apprentissage du chant, chez elle, concernait l'être tout entier. Non seulement le corps, lieu si complexe de la phonation, mais encore la partie la plus secrète et la plus importante – celle qui forge la personnalité de l'interprète, sa sensibilité, son intelligence, sa culture, en un mot, son monde intérieur.

Une telle globalité de l'approche est fondamentale. Avec Juliette Bise, on n'a jamais travaillé «la technique» pour elle-même. Les bases corporelles étaient bien sûr analysées et mises en place en fonction de l'œuvre en chantier, mais on abordait la pièce d'emblée dans une perspective vocale, musicale et mentale. Celle que l'on s'en était faite préalablement, afin que l'effet d'une volonté par

trop présente ne vienne altérer l'émotion du moment, préservant ainsi ce que l'on nomme – avec raison – «l'inspiration». De plus, Juliette Bise avait un talent particulier pour développer le «fruit» de la voix, pour la rendre chaude et ronde, quel que soit le climat de l'œuvre, élément précieux que nous avons pu transmettre ensuite à nos chœurs...

Comme pour l'auteur de ces lignes, le hasard des rencontres veut que Michel Corboz ait accompli ses études de chant au Conservatoire de Fribourg, précisément chez Juliette Bise, où elle enseignait à l'époque. Une rencontre chargée de sens pour le jeune musicien! Toute son activité, si impressionnante par sa qualité et sa durée, en aura été marquée et imprégnée.

Mais il y a plus, c'est l'influence du lieu. Il n'est pas indifférent que ces événements se soient passés à Fribourg – Fribourg-en-Nuithonie – où ville et campagne offrent, à cette époque encore, une image puissante, héritière d'une longue tradition religieuse, marquée par le rythme des saisons et le calendrier liturgique, où la foi imprègne les actes les plus simples, comme les moments essentiels de la vie humaine.

C'est ici qu'apparaît la vérité de ce jugement, inattendu mais combien porteur, du célèbre musicologue belge Harry Halbreich: «La Suisse romande est comparable à la Bohême et à la Moravie pour l'intensité de sa vie musicale. Et ceci, pour deux raisons, le rôle des écoles normales et la pratique du chant d'église [...]

]. Un tel propos, porté par un étranger non suspect de complaisance, nous place au cœur du problème. Il n'y a en effet aucune génération spontanée en musique. Quelle que soit l'originalité de génies comme Bach, Mozart ou Beethoven, ils sont portés au départ par leur milieu, voire par la lignée dont ils sont issus. Constater ce fait n'est pas rabaisser l'individu, c'est au contraire mieux comprendre les raisons de sa force et de son originalité. Et ce qui est vrai d'un créateur l'est aussi d'un interprète: sa personnalité sera d'autant plus accusée qu'il aura assimilé les courants qui le portent, soit que, par nature, il s'en éloigne, soit qu'il les prolonge.

Si l'on suit le chemin de vie de Michel Corboz, on est frappé par l'ensemble des circonstances qui ont pu conduire un modeste instituteur au statut d'un des premiers chefs de chœur de notre époque. Ici nous vient à l'esprit cette remarque d'Alexandre Soljenitsyne, véritable Tolstoï des temps modernes, remarque si profonde et si générale qu'elle peut s'appliquer à chacune de nos existences. Elle est tirée de *La Roue rouge*, Août 14: «Le nœud essentiel de notre vie, ce qui lui donnera, si nous devons l'utiliser à poursuivre un but, son sens et son centre, se forme dès le plus jeune âge, de manière parfois inconsciente, mais toujours précise et juste. Et la suite ne tient pas seulement à notre volonté: on dirait que les circonstances elles-mêmes se conjuguent pour nourrir et développer ce noyau [...].»

Chez Michel Corboz, les circonstances ont véritablement nourri et développé le noyau qu'il devait à son enfance au cœur de la Gruyère et de sa famille, au sein de laquelle le chant – et le chant d'église – jouait un rôle central, comme dans beaucoup d'autres foyers de cette contrée. Un homme a été le chantre de cette vie rurale, l'abbé Bovet, chantre éloquent des réalités quotidiennes, comme aussi d'autres réalités supérieures.

Ces origines, Michel Corboz ne les a jamais cachées, par vanité ou par snobisme, car il sait trop bien d'où il tire son authenticité et où se trouve la force de ses racines. Toutefois, qu'on s'entende bien. Nous ne sommes pas en train de célébrer les vertus du régionalisme ou d'un particularisme borné et myope, qui n'a rien à voir avec l'authenticité. Au contraire. Dans l'ascendance d'un être, se cachent des éléments humains et mystérieux, dont l'alchimie secrète échappe à l'analyse rationnelle, parce que seule une approche dictée par le respect des gens et des choses permet de la saisir.

Sur des plans très différents, mais proches par ce qui est leur fondement, les existences de Juliette Bise et de Michel Corboz sont la preuve de l'originalité et de la fécondité du milieu musical de Fribourg. A eux deux, ils personnifient la richesse et la substance de son apport à la vie musicale, bien au-delà de nos frontières.

JEAN-JACQUES RAPIN

Vers une nouvelle Constitution genevoise

Quelques aspects de l'avant-projet de révision totale

La République et canton de Genève procède à la révision totale de sa Constitution. Le principe en a été adopté par le peuple, à une forte majorité, en février 2008, la Constituante élue en octobre de la même année. Depuis lors, cinq commissions se sont partagé la matière et ont présenté des thèses dans le courant de 2010, lesquelles ont servi de base à un projet entièrement rédigé, mis en consultation au début de cette année. Le résultat de la consultation est maintenant connu; les commissions vont reprendre leur travail et le plénum se prononcera en première lecture dès septembre. La votation populaire qui mettra fin au processus est prévue pour octobre 2012.

Comme dans la Constitution vaudoise de 2003, la tendance rose-verte est perceptible, avec de nombreuses dispositions sur l'environnement, l'énergie, la mobilité, le logement. A tel point que le texte, pourtant soigneusement rédigé dans l'ensemble, tombe dans le galimatias à la mode lorsqu'il dispose que «l'Etat favorise la création de quartiers durables»... Nous n'entrons pas dans les détails des chapitres consacrés aux tâches de l'Etat, le but de cet article étant surtout de mentionner quelques dispositions de caractère institutionnel portant sur des sujets que les Vaudois ont traités à leur manière ou s'apprentent à traiter.

Droits politiques des étrangers

L'avant-projet s'en tient aux droits de vote et d'éligibilité en matière communale, comme à l'heure actuelle. Certains organismes consultés regrettent qu'ils ne soient pas étendus aux affaires cantonales. Il faut être domicilié en Suisse depuis huit ans pour en bénéficier.

Conseil d'Etat – Présidence permanente

Les membres du Conseil d'Etat seraient élus à la majorité absolue, et non plus à celle du tiers, pour cinq ans au lieu de quatre. Le gouvernement désignerait son président pour la durée de la législature, ce qui ne semble guère contesté dans la consultation. Le président serait d'office en charge des relations avec la Genève internationale et avec l'extérieur.

Démocratie directe – Fêtes

La démocratie directe est fort développée à Genève, avec notamment l'élection populaire des juges et du procureur général et avec un referendum obligatoire sur certaines matières non constitutionnelles mais politiquement sensibles (le logement par exemple). L'avant-projet, s'il en restreint un peu le champ, tend à en faciliter l'exercice en abaissant le nombre des signatures nécessaires à l'aboutissement de l'initiative ou du referendum facultatif: 10000 signatures pour l'initiative constitutionnelle (comme actuellement), 7000 pour l'initiative législative (au lieu de 10000), 5000 pour le referendum (au lieu de 7000), 1000 pour le referendum en matière de fiscalité et de logement (le referendum obligatoire étant supprimé dans ces cas).

Pour la récolte des signatures en cas de referendum, le délai de 40 jours serait suspendu par des fêtes, du 15 juillet au 15 août et du 23 décembre au 3 janvier. Serons-nous entendus dans notre Canton aussi bien qu'au bout du lac? Le principe de ces fêtes n'y est pas fortement contesté dans la consultation, sauf par le Parti radical, la Fédération des entreprises romandes et l'Union des associations patronales genevoises!

Validation des initiatives populaires

Elle reste de la compétence du Grand Conseil. Cette solution ne semble guère contestée, contrairement à ce qui se passe dans notre Canton. Précisons que l'avant-projet genevois ne prévoit pas d'instaurer une cour constitutionnelle.

Incompatibilités

Le mandat de député au Grand Conseil serait notamment incompatible avec l'exercice de toute fonction publique (aujourd'hui seulement pour les cadres supérieurs).

Surveillance de l'ordre judiciaire

Elle reste confiée à un Conseil supérieur de la magistrature de neuf membres, dont la composition serait désormais fixée dans la Constitution elle-même: trois membres désignés par le pouvoir judiciaire, deux par la Faculté de droit, deux par les avocats et deux par le Grand Conseil. Cela ne semble pas faire débat alors que les autorités politiques vaudoises hésitent à franchir ce pas.

Contrôle de l'administration et des finances

Les Vaudois s'étonnent, non sans raison, du cumul de leurs autorités de contrôle, avec le Contrôle cantonal des finances (contrôle interne) et la Cour des comptes (contrôle externe). Les Genevois feraient encore plus fort: contrôle interne dans chaque département, organe d'audit interne rattaché au Conseil d'Etat pour l'ensemble de l'administration, organes de contrôle externes indépendants désignés par le Grand Conseil pour surveiller les finances, et Cour des comptes par-dessus le marché. Celle-ci serait aussi en charge de l'évaluation des politiques publiques sous l'angle de leurs résultats et de leur efficacité.

Frein à l'endettement

Moins contraignant que le dispositif vaudois, le frein genevois se limiterait à ceci: lorsque l'endettement excède 10% du produit cantonal brut, l'adoption d'un budget déficitaire requiert une majorité des trois cinquièmes du Grand Conseil.

Districts et communes

L'avant-projet prévoit la création de quatre à huit districts, dans un délai de cinq ans, par accord entre les communes si possible, à défaut de quoi le Grand Conseil les instaurerait. On commence par se demander à quoi serviraient ces nouvelles entités territoriales dans un canton assez modeste (on parle ici de l'ampleur du territoire). On découvre la clé de l'énigme à l'avant-dernière ligne de l'avant-projet, dans la disposition finale: «Les districts exerceront toutes les compétences des communes actuelles». C'est donc une manière originale et drastique de forcer à la fusion de communes... dont l'existence est par ailleurs garantie! Cette solution brutalement astucieuse a provoqué une levée de boucliers lors de la consultation.

* * *

On verra cet automne si la Constituante amende fortement ce texte, puis si les citoyens acceptent ce qui leur sera soumis. Quoi qu'il en soit, une chose devrait demeurer. Bien que l'avant-projet affirme que «l'Etat est laïc» et doit observer la neutralité en matière religieuse, les armoiries restent surmontées du cimier représentant le soleil levant et portant le trigramme IHS en lettres grecques; et la devise, gravée à l'article 6, ne varie pas: «Post tenebras lux».

JEAN-FRANÇOIS CAVIN

Revue de presse

Flash sur la vie interne d'un parti

La Liberté du 9 juin, sous la plume de M. Arnaud Crevoisier, nous transmet quelques extraits du discours d'adieu tenu par le municipal Jean-Christophe Bourquin devant le conseil communal de Lausanne. Rappelons que M. Bourquin a été évincé par son parti lors des dernières élections municipales:

[...] «J'ai vérifié par les faits que pour certains, la politique se résume à gagner les élections, et à tout faire pour les gagner. [...] C'est aussi l'oc-

casion de manœuvres mesquines dans les arrière-salles enfumées de bistrot, (et la loi anti-fumée? réd.) avec des fuites orientées soigneusement vers des journalistes qui s'empressent de les relayer, sans évidemment jamais citer leurs sources. [...] Pour certains aussi, la politique, c'est de profiter de chaque occasion pour dire du mal de ses collègues, de ses camarades de parti. C'est juger sur des apparences, sans jamais se poser la question du fond et de ce qui est fait. [...] Je reste fasciné par l'aisance avec laquelle ils ont réussi à combiner le mépris néoli-

béral pour l'individu et l'indifférence stalinienne pour les résultats. [...]

S'il y a guerre permanente entre les partis, la lutte à l'intérieur même des partis est encore plus féroce. Chacun le sait; c'est pourquoi les autres partis ne se sont pas trop étendus sur ces difficultés internes au parti socialiste.

E. J.

C'est la démocratie électorale qui est extravagante

Gardons en mémoire les paroles de M. Bourquin au moment où nous abordons l'article de 24 heures du 6 juin que M. Daniel Audétat a consacré au «Centre Patronal», unité opérationnelle de la Fédération patronale vaudoise (FPV) qui regroupe 28000 entreprises et 120 associations professionnelles. Sous le titre: «Identification d'un étrange animal politique vaudois», l'auteur écrit:

[...] L'association patronale cultive ainsi un idéal de société, et donc une doctrine politique, celle de la Ligue vaudoise dont elle est issue en 1940. Pour ces chantres de l'identité cantonale, il existe un ordre naturel de la société qu'a contrecarré la Révolution française. Les communautés humaines ne peuvent s'épanouir qu'en s'organisant en fonction de quatre corps sociaux: la famille, le métier, la commune, la nation. Nation qui, en l'occurrence, est le Pays de Vaud. Les partis sont considérés comme une per-

version qui contribue à diviser la société «naturelle».

Ce bagage idéologique est plutôt extravagant dans le monde d'aujourd'hui. [...]

La majorité de la population se désintéresse complètement des luttes électorales. Récemment la presse a longuement commenté, et avec sympathie, les manifestations des «indignés de Madrid» qui, en signe de méfiance à l'égard des partis, demandaient de ne pas aller voter; jusqu'à présent ils ne sont pas tombés dans le piège de former un nouveau parti. Est-il donc «extravagant» d'aspirer à une représentation de la population plus naturelle que celle de l'artificielle démocratie partisane?

E. J.

Rappel

Voici venu le moment de faire signe à ceux de nos lecteurs qui n'ont pas encore payé leur abonnement. Il s'élève à 80 francs (30 francs pour les étudiants, les apprentis et les gymnasiens). Pour nos lecteurs à l'étranger, il est de 90 francs.

Nous n'avons pas d'autres moyens de subsistance que ces abonnements; les dons, parfois élevés, que font certains de nos abonnés nous permettent de lancer des campagnes politiques, toujours fort coûteuses malgré le bénévolat de nos collaborateurs.

Par souci de simplicité administrative, un bulletin de versement est encarté dans cet exemplaire. Ceux qui ont déjà payé leur abonnement n'en tiendront pas compte.

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

Un Vaudois célèbre mais controversé

Désirant vérifier quelques données historiques sur la République Helvétique nous avons consulté récemment le premier livre qui nous tombait sous la main: *Histoire de la Suisse racontée au peuple* (1900). Son auteur: A. Gobat, radical jurassien et membre du gouvernement bernois. Or, dans cet ouvrage, l'auteur à plusieurs reprises parle de «l'infâme La Harpe». Soixante ans après sa mort, Frédéric-César de La Harpe soulevait donc encore les passions.

En tout cas, La Harpe continue à susciter l'intérêt des historiens. Preuve en soit le volume récemment paru dans la collection de la «Bibliothèque historique vaudoise» (BHV N.134) intitulé: *Frédéric-César de La Harpe (1754-1838)*, fruit du colloque tenu les 30 et 31 octobre 2009 à l'UNIL sous la direction du professeur Olivier Meuwly, colloque auquel nous avions déjà consacré quelques lignes dans *La Nation* (n° 1875 du 6 novembre 2009). Vingt-trois historiens vaudois, romands, mais aussi français, russes et finlandais ont apporté leur contribution. Impossible dans le cadre de cet article d'entrer dans le détail des ces études historiques, toutes intéressantes et qui font découvrir tel ou tel aspect de la biographie, de la personnalité ou de l'action politique de notre illustre compatriote. Bornons-nous à mentionner les quatre parties de cet ouvrage qui nous donnent une série d'éclairages sur la personne, l'action et aussi l'environnement politique du célèbre Vaudois.

Aspects de la vie vaudoise

Chronique sportive

(ar) Deux équipes vaudoises de volleyball se sont illustrées à la fin de l'hiver. Les joueurs du LUC (Lausanne Université Club) ont gagné la finale de la coupe suisse, en battant les Thurgoviens d'Amriswil trois manches à deux. En championnat, ils retrouveront la saison prochaine l'équipe de Lutry-Lavaux, championne suisse de ligue B et donc promue en ligue A.

En ce printemps 2011, le football vaudois est triplement à l'honneur. Les dames d'Yverdon ont remporté la coupe suisse, après une victoire 2 à 0 face aux Bernoises des Young Boys. Ce résultat consolera peut-être les messieurs d'Yverdon, relégués en première ligue.

Lucien Favre, entraîneur vaudois bien connu et natif de Saint-Barthélemy, a réussi à sauver de la relégation la fameuse équipe allemande du Borussia Mönchengladbach, alors que la situation du club paraissait désespérée.

Enfin, il convient de saluer les nouveaux exploits du FC Lausanne-Sport: après un final éblouissant (sept victoires consécutives), les Vaudois sont devenus champions suisses de deuxième division (*challenge league*) et ils ont ainsi obtenu la promotion en première division (*super league*), neuf ans après une triste relégation administrative. Grâce au travail persévérant du président Collet, de l'entraîneur Rueda et des joueurs – dont plusieurs jeunes formés au club –, le LS retrouve ainsi l'élite du football suisse. De nombreux Vaudois s'en réjouissent!

Rétrospective Etienne Delessert

(cc) A un jet de pierre de la frontière vaudoise, le Château de Saint-Maurice propose chaque été une rétrospective de l'œuvre d'un dessinateur ou graphiste romand. Cette année, cet honneur est réservé à Etienne Delessert. Quoique vivant aux Etats-Unis, ce Vaudois a gardé de fortes attaches avec la Suisse et

La Harpe, la Russie, la Finlande

On y trouvera l'exposé des circonstances qui ont conduit le Vaudois à devenir le précepteur du futur tsar Alexandre I^{er}. On y traite aussi des liens entre La Harpe et la Russie, indirectement aussi de la Finlande. On voit comment les années passées à St-Petersbourg et la prise de conscience des problèmes politiques et sociaux de la Russie ont marqué la pensée du Vaudois. Mais c'est surtout l'influence que notre compatriote exerça sur son auguste élève qui est digne d'intérêt. «Tout ce que je sais, tout ce que, peut-être, je vaudrais, c'est à M. de La Harpe que je le dois» dira le tsar au roi de Prusse en 1814.

La Harpe homme des Lumières

On pénètre dans la pensée historique, politique et philosophique du précepteur grâce à une étude des notes marginales tracées par lui sur des ouvrages de Rousseau, Montesquieu, Platon et Thucydide. On voit aussi comment ce personnage du XVIII^e siècle, à l'instar des révolutionnaires de 1789, interprétait de travers l'histoire romaine. Homme des Lumières, La Harpe l'est aussi par son attrait pour les sciences naturelles – il est à l'origine de notre Musée cantonal de minéralogie – et son souci, en Russie comme en Suisse, de développer l'instruction publique.

La Harpe homme politique

On reconnaît le rôle qu'il a joué pour obtenir l'indépendance vaudoise en

notre Canton (*La première chose que vous appréciez à votre retour en Suisse? La campagne de Peney-le-Jorat, au-dessus de Lausanne*¹).

La rétrospective couvre l'entier de sa carrière, de ses débuts très vaudois – Delessert fut graphiste et illustrateur de plusieurs Cahiers de la Renaissance vaudoise – en passant par ses périodes parisiennes, américaine, son retour en Suisse à la fin des années septante et son exode définitif aux Etats-Unis en 1985 après le naufrage de *Supersaxo*, le projet de ce qui devait être le premier film d'animation suisse.

L'exposition permet de juger du talent de ce touche-à-tout: édition et illustration de livres pour enfants, graphisme et couvertures de revues, affiches, dessins de presse, portraits... En parcourant les salles, on se rend compte de la présence presque continue de Delessert dans l'univers visuel romand des quarante dernières années: Yok-Yok, sa noix et ses amis, le chat de «la griffe Ausoni» (dont les yeux ne sont pas sans rappeler ceux du commanditaire), les pochettes des disques d'Henri Dès, l'affiche de la Fête des Vignerons 1999, et nombre d'illustrations tarabiscotées d'histoires pour enfants, propres à éveiller l'imagination et la curiosité des jeunes lecteurs.

On peut aussi admirer à Saint-Maurice sa «Suite américaine», série de caricatures très critique et politique sur la gestion de la crise de 2009 aux Etats-Unis. Mais notre préférence va à la série de portraits tirés de la suite intitulée «Suisse flamboyante»: Michel Simon y est fascinant de laideur, l'œil délavé de Jacques Chessex vous transperce, le profil de Gustave Roud est ambigu à souhait... (Tous les jours de 13h00 à 18h00 sauf le lundi, jusqu'au 30 octobre).

¹ <http://www.swissinfo.ch/fre/index.html?cid=185164>

1798 et l'importance de son influence auprès du tsar afin d'éviter en 1815 le retour de notre Canton à l'obédience bernoise. Mais qu'il nous paraît déconcertant sur le plan politique! Comment peut-on être partisan de la liberté du Pays de Vaud et se proclamer, comme il le fit jusqu'à la fin de sa vie, anti-fédéraliste et partisan sans réserve de la République Helvétique qui avait réduit à rien la souveraineté vaudoise? Résident à Paris pendant que Bonaparte et les délégués suisses élaboraient l'Acte de Médiation de 1803 qui fit à nouveau de la Suisse une confédération, La Harpe n'y prit aucune part et ne cessa de condamner ce retour au régime politique de l'ancienne Suisse qu'il avait en horreur.

En vrai libéral des Lumières, La Harpe était surtout attaché à la proclamation des libertés individuelles affirmées dans une constitution. Il n'admettait pas les privilèges des patriciens bernois. C'est cette hégémonie patricienne que l'indépendance vaudoise devait détruire. Et son action pour empêcher le retour du Pays de Vaud à la tutelle de Berne visait essentiellement à empêcher le retour d'un régime politique qui lui faisait horreur. Mais le sort de la communauté vaudoise séculaire, son indépendance politique nécessairement liée à l'exercice de la souveraineté, ne paraît pas l'avoir intéressé. Dans cette logique, peu lui importait que l'ancien Pays de Vaud soit devenu une simple circonscription administrative d'un Etat suisse unifié. La Harpe ne craignait pas de se proclamer franchement centralisateur. Cette franchise valait peut-être mieux que les innombrables discours des politiciens d'aujourd'hui qui commencent toujours par: «Je suis fédéraliste, mais...» et qui rognent sans cesse ce qui reste de la souveraineté cantonale.

Nous ne résisterons pas au plaisir de citer cette déclaration tirée d'une lettre envoyée au tsar: «Je ne suis point démocrate. Personne ne hait plus que

moi la démocratie; et c'est parce que je la regarde comme incompatible avec mes principes sur la justice et la liberté, c'est parce que je l'ai observée de près, que j'en déteste les maximes» (p.155). En fait, pour lui, seule l'élite, c'est-à-dire ceux qui sont éclairés par la religion des Lumières, sont dignes de se consacrer au gouvernement des peuples.

La Harpe entre amis et ennemis

Des amis il en eut, bien sûr: Henri Monod, Charles Monnard, entre autres. Nous ne voulons pas manquer de signaler aussi la contribution historique qui s'attache aux relations étroites avec son cousin Amédée de La Harpe, brillant général de brigade de l'armée française qui combattait en Italie, mort prématurément dans une escarmouche en mai 1796. S'appuyant habilement sur le prestige de ce cousin, La Harpe, résidant alors à Paris, parvint à s'insinuer dans les bonnes grâces du Directoire et de Bonaparte pour inciter la France à faire pénétrer ses troupes en Suisse afin de libérer le Pays de Vaud. Mais c'était introduire la guerre européenne sur le territoire de la Confédération. De fait, le gouvernement français n'était pas fâché de se servir de La Harpe pour réaliser sa politique.

Un mot sur ses ennemis: un tel personnage ne pouvait manquer de susciter beaucoup d'inimités, particulièrement chez tous les théoriciens de la contre-révolution (J. de Maistre, C. L. von Haller) et même, pour des raisons moins doctrinales mais plus personnelles, chez son compatriote vaudois le général Jomini. Tout au long du XIX^e siècle – et ça continuera au XX^e –, La Harpe sera l'objet du jugement contradictoire des historiens.

«L'infâme» ou le vertueux et génial La Harpe? Plongez-vous dans la lecture du bouquin qui vient de paraître. Vous ne le regretterez pas.

ERNEST JOMINI

Le Coin du Ronchon

Alterindigné

Pour alimenter la présente rubrique, ce ne sont pas les sujets d'indignation qui manquent. Le premier pourrait être le spectacle consternant qu'offre désormais le centre de la capitale dès la tombée de la nuit, avec les océans d'immondes qui jonchent les places publiques, les grappes de «jeunes» désœuvrés qui puent la bière à quarante mètres de distance et poussent des hurlements entre chaque rot, les bagarres devant les bars bondés, les bouteilles qui volent parfois d'un côté à l'autre d'une rue et qu'il faut essayer d'éviter, les rugissements sourds des dizaines de puissants limousines à bord desquelles les caïds locaux descendent et remontent la rue Centrale à près de 80 km/h. Lorsqu'on traverse en rasant les murs cette illustration de la fin de la civilisation et du retour à l'état sauvage, et que l'on confronte cette réalité aux cours *ex cathedra* que certains réussissent encore à tenir sur le rôle de la justice dans le fonctionnement de «l'Etat de droit», ou sur les bienfaits de notre croissance démographique, la colère l'emporte sur l'hilarité.

Ensuite, il y aurait l'école vaudoise, et la désinvolture révoltante avec laquelle un aréopage de piteux élus s'est laissé rouler dans la farine par le Département de l'éducation socialiste. La campagne en faveur de l'initiative «Ecole 2010»

tombera donc pendant les vacances d'été et il n'en sera que davantage nécessaire de voter et de faire voter en faveur de cette initiative salutaire.

Mais tout cela, hélas, n'est ni nouveau, ni léger, ni drôle, contrairement à ce que le lecteur aimerait lire ici (et l'auteur écrire).

Il y aurait aussi beaucoup à dire contre les cyclistes qui infestent nos routes et nos trottoirs. Et contre les publicités télévisées, machiavéliquement synchronisées pour tomber au même moment sur chaque chaîne. Ou encore sur un autre thème qui nous vient à l'esprit mais qui mériterait toutefois un certain développement et que nous préférons laisser de côté pour une prochaine édition.

Mais le plus grave, le plus injuste, le plus scandaleux, le plus inacceptable, c'est que l'on n'a désormais même plus le droit de *s'indigner* de tout ce qui précède, puisque l'adjectif substantivé «indigné» se trouve aujourd'hui exclusivement réservé à quelques bandes de glandeurs hirsutes qui trouvent *vraiment trop injuste* que le monde ne soit pas un vaste «Club Méd» où l'on passerait ses journées à rêvasser en contemplant ses orteils. Voilà qui nous coupe l'envie d'être indigné.

LE RONCHON